



**USAID**  
FROM THE AMERICAN PEOPLE



# Projet d'Amélioration de la représentativité des femmes dans l'exploitation artisanale des minerais au Nord et Sud – Kivu

RAPPORT FINAL

Juin 2022



Juin 2022

# CONTENU

- 1. SIGLES ET ABREVIATIONS**
- 2. INTRODUCTION**
- 3. RESUME EXECUTIF**
- 4. CONTEXTE**
  - a. Situation Sécuritaire
  - b. Dernières statistiques et informations pertinentes relatives à l'épidémie d'Ebola dans la zone du projet.
  - c. Dernières statistiques et informations pertinentes relatives à la pandémie de COVID-19
- 5. REALISATION EN RAPPORT AVEC LES OBJECTIFS**
  - a. Activités Planifiées
  - b. Activités Réalisées
  - c. Narratif
  - d. Formation
- 6. REALISATION EN RAPPORT AVEC LES INDICATEURS**
- 7. HISTOIRE DE SUCCES**
- 8. DEFIS ET RECOMMANDATIONS**
- 9. LES IMPRESSIONS**
- 10. PLANIFICATION DES ACTIVITES POUR LA PROCHAINE PERIODE DE RAPPORTAGE.**
- 11. CONCLUSION**
- 12. ANNEXES**

- a. *Fig n°1 et 2 : formation des membres de CLS à Basile*
- b. *Fig n°3 : formation des membres de CLS*
- c. *Fig. n°4 Formation des femmes travaillant dans les mines de Manguredjipa*
- d. *Photo n° 5 et 6 : photos de famille après les séances de renforcement des capacités à Masisi centre et Nyabyondo*
- e. *Fig n° 7 : photo capturé lors d'identification des femmes travaillant dans mines*
- f. *Fig n°8 et 9 : les femmes travaillant avec les enfants sur le dos*
- g. *Fig n° 10 : Formation des femmes à Ngungu*
- h. *Fig n°11 : Travail en équipe où les femmes relèvent les violations et autres abus qu'elles connaissent dans le travail lors de la formation à Ngungu*
- i. *Fig n°12 et 13 : les femmes membres de la coopérative donnent le motif ayant leurs conduit à la mise en place d'une coopérative*
- j. *Fig. n°14 et 15 : les membres la coopérative produisent la mission de leur coopérative et restituent devant l'auditoire*
- k. *Fig. n°16 : transmission de PV de la constitution de la coopérative minière des femmes au ministre provinciale des mines du Sud – Kivu*

- l. Fig n° 17 : Explication approfondie sur la gestion administrative d'une coopérative*
- m. Fig n° 18 : Exercice sur la constitution d'un procès verbal une femme volontaire redige au tableau les phrases dictées pa ses paires*
- n. Fig n° 19 : Séance de sensibilisation dans le site minier*
- o. Fig n° 20 : Séance de sensibilisation dans le site minier de Nyange - Kamatale*
- p. Fig n° 21 : Séance de sensibilisation des exploitants minier dans le site de Muliza*
- q. Fig n°22 : comité de la structure AMAHORO de Ngungu après leurs élections*
- r. Fig n°21 : Installation de la structure de Bweremana*
- s. Fig n°23 Dans le bureau de la notaire pour notarié les statuts de la SOCOMIFESHA*
- t. Fig n°24 Le document livré par la notaire intégré dans 5 statuts produit pour la SOCOMIFESHA*
- u. Fig n°25 Le secrétaire de la notaire oriente les femmes tout en leur lisant les engagements*
- v. Fig 26 Photo avec le directeur de SAEMAPE après entretien dans son bureau*
- w. Fig n°27 Le ministre des mines au milieu des membres de la SOCOOMIFESHA et la PM SMSV*
- x. Fig n°28 les membres de SOCOOMIFESHA en entretien avec la PDG et l'administrateur de SINC SA*
- y. Fig n° 29 mise en place des structures des femmes travaillant dans les mines à Shabunda*
- z. Fig n°30 Réunion de femme pour se constitué en coopérative*
- aa. Fig n° 31 procès-verbal électorale du comité de gestion de COMIFESHA*
- bb. Fig 32 et 33 Formation de femmes membres de COMIFESHA*
- cc. Fig n°29 : statuts notariés de la SOCOOMIFESHA*

#### **14. Liste des tableau**

- i. Tableau 1 : Tableau des activités*
- ii. Tableau 2 : Tableau des indicateurs*

## **I. SIGLES ET ABREVIATIONS**

|               |                                                                                                   |
|---------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------|
| ANR           | Agence Nationale de Renseignement                                                                 |
| BEPAT         | Bureau d'étude et d'application technique                                                         |
| CAMI          | Cadastre Minier                                                                                   |
| CLS / S – CLS | Comité Local de Suivi                                                                             |
| CV            | Children Voice                                                                                    |
| DGI           | Direction Générale des Impôts                                                                     |
| DGM           | Direction Générale de Migration                                                                   |
| DIVIMINES     | Division Provinciale des Mines                                                                    |
| FARDC         | Forces Armées de la RD Congo                                                                      |
| MONUSCO       | Mission d'Observation des Nations Unies pour la<br>Stabilisation du Congo                         |
| OHADA         | Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des<br>Affaires                             |
| PMH           | Police des Mines et Hydrocarbures                                                                 |
| PV            | Procès-Verbal                                                                                     |
| USAID         | Agence des Etats- Unis pour le développement International                                        |
| SOFEDI        | Solidarité des Femmes pour le Développement Intégral                                              |
| SOCOOMIFESHA  | Société Coopérative Minière des Femmes de Shabunda                                                |
| SAEMAPE       | Service d'Assistance et d'Encadrement de l'Exploitation<br>Minière Artisanale et à Petite Echelle |
| SINC          | Société d'Investissement au Congo                                                                 |

|     |                                |
|-----|--------------------------------|
| SAM | Save Act Mine                  |
| TDR | Termes de Référence            |
| ZEA | Zone d'Exploitation Artisanale |

## II. INTRODUCTION

Actuellement la RD Congo est vers une mutation des reformes minières pour améliorer le système de gestion de ce secteur avec objectif de réduire les effets négatifs de l'exploitation minière artisanale qui impactent d'avantage la chaîne d'approvisionnement, amplifiant ainsi la fraude minière notamment à l'Est du pays.

Pour réduire ces impacts, Pact a initié le projet de Qualification Durable des Sites miniers "SMSV" dont le souci est de réduire la fraude minière, les abus qui se déroulent tout au long de la chaîne, mais aussi pour que ces sites trouvent une couleur selon les normes de qualification et de validation.

Ce projet d'amélioration de la représentativité des femmes dans l'exploitation artisanale des minerais au Nord et Sud – Kivu fait partie du projet SMSV en cours d'implémentation par Pact à travers ses quatre organisations partenaires BEPAT, CV, SAM et SOFEDI s'occupe de la question transversale.

Au long de la mise en œuvre de ce projet dans les provinces du Nord et Sud – Kivu, les activités des formations des membres des CLS 545, formations de 316

femmes travaillant et regroupé dans 23 structures dans les provinces du Nord et Sud Kivu mais aussi dans deux coopérative exclusivement féminines « SOCOOMIFESHA et SOCOOMIUFEKI » dans le territoire de Shabunda, les séances de sensibilisations dans les sites miniers en faveur d'environ 14492 exploitants dans le territoire de Masisi, Shabunda et Mwenga sur la reconnaissance des femmes comme pouvant travailler dans les sites miniers et faire partie des structures de régulation des sites, et sur l'interdiction des femmes enceintes et allaitantes dans les sites miniers.

Ces activités qui ont eu lieu ont connu la participation active des parties prenantes pour cette matérialisation. Dans la foulée 85 inspecteurs des mines ont bénéficié des formations sur le genre, les violences sexuelles et celles basées sur le genre.

Sensibilisations sur l'intégration du genre, les violences sexuelles et l'interdiction formelle des femmes enceintes et celles allaitantes d'entrer et travailler dans les sites miniers. Mais aussi d'éviter les abus liés à la violence basée sur le genre dans l'exploitation minière artisanale du fait que cela impacterait négativement la chaîne et la vie du site aux risques de le rendre Rouge. Car cette catégorie des femmes ainsi que les enfants courent des risques liés aux radiations de minerais comme l'avortement et la dégénérescence cognitive ; et aux violences sexuelles et basées sur le genre.

- ✓ Sensibilisation de 328 membres de CLS Shabunda, Masisi et Lubero ;
- ✓ Sensibilisation 45 inspecteurs des mines dans le territoire de Shabunda, Beni, Masisi et Lubero ;
- ✓ Sensibilisation d'environ 2734 exploitants minier travaillant dans différents sites miniers des territoires de Shabunda, Masisi et Lubero dans 125 en raison sites miniers visités de 87 au Nord et 38 au Sud Kivu.

Au cours de ce projet, 316 femmes ont été formé lors des mission de qualification sur l'intégration du genre, la lutte contre les viols et violences basées sur le genre dans l'exploitation minière artisanale en raison de 75 à Nzovu, Kigulube et Luyuyu, 50 à Ngungu et Bweremana dans le territoire de Masisi et 20 femmes à Shabunda centre formé sur la gouvernance d'une coopérative minière, son administration et sa gestion dans le territoire de Shabunda (centre) ; 34 inspecteurs des mines (10 à mwenga, 14 à kigulube et 14 à ngungu), 181 membres des CLS (60 à Mwenga centre, 61 à Kigulube et 60 à Ngungu dans le Masisi) et environ 7467 exploitants miniers ont été sensibilisé (2748 dans Mwenga, 2345 à Nzovu, Kigulube, Luyuyu et 2374 à Ngungu – Bweremana) avec un intérêt général de réduire les violences sexistes et

basées sur le genre orchestré aux femmes dans l'exploitation minière artisanale. Signalons que ces séances de sensibilisation ont été effective dans 114 sites miniers visités en raison de 30 à Ngungu – bweremana, 54 à kigulube – nzovu – luyuyu, 46 sites miniers visités à Manguredjipa - Lubero et 30 à basile - Luindi dans le territoire de Mwenga où le responsable des sites miniers donnaient des statistiques de leurs exploitants, 23 structures des femmes et la naissance d'une coopérative minière des femmes « SOCOOMIFESHA ».

SOFEDI intervient dans des actions impliquant tous les acteurs de la chaîne d'approvisionnement des minerais dans le souci de réduire les effets de viols et violences entre les acteurs, de renforcer les capacités des membres des CLS/S-CLS et de regrouper les femmes travaillant dans les mines afin qu'elles parviennent à se constituer en association / coopérative. Et cela dans le but d'accroître leurs revenus et participer au développement de leurs entités.

### **III. RESUME EXECUTIF**

Ce rapport final du projet démontre les activités que nous avons réalisé tout au long de la mise en œuvre dans le cadre des formations des membres des CLS/S-CLS, formations des inspecteurs des mines, des sensibilisations des exploitants miniers, la structuration des femmes travaillant dans les mines tout en accompagnant les structures féminines existantes (suivi) :

- a. 545 membre des CLS / S – CLS formés dans les territoires de Shabunda, Masisi, Mwenga : 60 à Mwenga centre, 61 à Kigulube et 60 à Ngungu dans le Masisi, Lubero et Mangurejipa 60, Nzovu, Kigulube 60 ;
- b. 85 inspecteurs des mines formés ;
- c. Environ 14459 exploitants miniers ont été sensibilisé : 2748 dans Mwenga, shabunda centre, Mapimo et Mungembe plus de 5200 ; 2345 à Nzovu, Kigulube, Luyuyu et 2374 à Ngungu – Bweremana et 1792 creuseurs au niveau de Manguredjipa et Lubero;
- d. 316 femmes travaillant dans les mines ont été identifiés et formés sur le genre, les violences sexuelles et celles basées sur le genre dans les deux provinces sœurs du Nord et Sud Kivu ;
- e. 23 structures des femmes travaillant dans les mines ont été créées
- f. Deux coopératives minières des femmes ont vu le jour mais dont une seule a été notarié en attente de l'avis favorable dont la lettre de

- demande avait déjà été soumise à la Division Provinciale des Mines en attente de paiement ;
- g. 20 femmes membres de la SOCOOMIFESHA à Shabunda centre ont été formés sur la bonne gouvernance d'une société coopérative, son administration, sa gestion, planification et budgétisation, gestion comptable et développement d'un plan d'action des coopératives tenues en deux séquences pendant 6 jours soit 3 jours par formation ;
  - h. Le statut des structures migré en coopérative « SOCOOMIFESHA » est disponible et notarié.

## **IV. CONTEXTE**

### **IV.1. Situation Sécuritaire**

Les zones couvertes par le projet sont des zones post conflit qui du reste était fragile mais où la sécurité était relativement calme. Pour son bon port, un monitoring de connaissance de terrain était préalable pour savoir s'il y a des coupeurs des routes ou autres cas isolés d'insécurité qui pouvait fragiliser nos actions. Actuellement on observe seulement une flambée des tensions dans les chefs des communautés pour cause la guerre qui se déroule dans le territoire de Rutshuru où les forces terroristes sont visibles avec les coups des bottes.

Au Sud Kivu on y observe une situation relativement calme dans le processus que mène les agents des services de sécurité afin de stabilisé l'Est du pays mais la question du territoire de Fizi reste un problème car les poches résiduelles et des résistances y sont fréquentes. Fizi en lui-même regorge plus de 4 groupes armés.

Dans la province du Sud Kivu, on observe actuellement une reddition des groupes armés Mai Mai dans les territoires de Shabunda où la dernière reddition est celle d'un groupe de 20 milices qui se sont rendues avec 18 armes lourdes et légères au niveau de Shabunda centre (radio Maendeleo).

Signalons que ce deux ans et Dix mois de la mise en œuvre de ce projet il y a y des braquages dans certains axes comme la plaine de la Ruzizi, walungu, la route Masisi, walikale mais qui au fait étaient des cas isolés

L'on signale que ce le territoire de Fizi occupe la première position en termes d'insécurité suivi d'Uvira au Sud Kivu et Rutshuru, Lubero et Beni au Nord Kivu.

Disons qu'actuellement beaucoup des zones d'interventions du projet sont en sécurité relative mais les territoires de Fizi, Rutshuru, Beni sont les plus insécurisés et une partie de la plaine de la Ruzizi.

Par rapport aux infrastructures, il est à signaler que les infrastructures d'accessibilités demeurent une casse-tête car sont en état de délabrement avancés.

#### **IV.2. Ebola**

En ce qui concerne Ebola, il avait été en 2021 dans le territoire de Beni mais pour l'instant elle n'existe plus du fait qu'il est déjà endigué et que sa présence dans la zone du projet n'est signalée.

#### **IV.3. COVID - 19**

Actuellement les provinces du Nord et Sud Kivu ne connaissent des cas de Covid19 car ce dernier est presque stabilisé par les équipes de ripostes.

Faisant part aux situations, le Covid19 quoi qu'actuellement maîtrisé a fait beaucoup des victimes, des décès et d'orphelins et les communautés doivent toujours être prêt pour se protéger de cette pandémie.

### **V. REALISATIONS EN RAPPORT AVEC LES OBJECTIFS**

#### **V.a. Activités Planifiées**

Dans la mise en œuvre de ce projet SOFEDI avait planifié une série d'activités qui ont été suivi durant la mise en œuvre du projet. Que voici :

- i. Réunion d'harmonisation de vue et lancement du projet ;
- ii. Productions des modules de formation ;
- iii. Production s de matériels de formation et ou boites à images ;
- iv. Réunions de lobbying avec les CLS, CPP, S-CLS pour intégration des femmes au sein des différentes organisations ;
- v. Campagne de plaidoyer pour intégration des femmes au sein des différentes organisations CLS, CPP, SCLS ;
- vi. Identification des femmes leaders et explication du bien fondé et des avantages de se regrouper en association /coopérative ;
- vii. Organisation et structuration des femmes en association ou Coopérative ;
- viii. Organiser les assemblées générales électives

- ix. Accompagnement des structures créées pour leur consolidation (autonomisation en groupe d'épargne et de crédit AVEC)
- x. Organiser une formation en technique de plaidoyer pour produire un document de plaidoyer pouvant leurs guider à intégrer les CLS, CPP et S-CLS
- xi. Monitorer les incidents relatifs aux violations de droits de la femme dans le site minier et les actions y afférents
- xii. Développer les matériels et outils des sensibilisations
- xiii. Accompagnement des structures des femmes créées dans le cadre de suivi
- xiv. Sensibilisation sur l'interdiction aux femmes enceintes et celles allaitantes d'exercer une activité quelconque dans les sites miniers ou d'accéder dans les mines dans en province du Sud Kivu (Shabunda, Mwenga, Walungu, Fizi, Kalehe, Kabare, Idjwi, Uvira) et au Nord Kivu (Masisi, Walikale, Lubero, Beni, Nyiragongo) :
  - des exploitants artisanaux et les communautés locales ;
  - des membres de CLS et de S-CLS ;
  - des femmes travaillant dans ces sites
- xv. Renforcement des capacités sur le genre, les violences sexuelles et celles basées sur le genre dans le territoire de Mwenga, Masisi et Walikale en faveur :
  - des membres des CLS/S-CLS pour y mener des réunions de lobbying pour intégration des femmes au sein des différentes organisations
  - des Inspecteurs de Mines ;
  - des femmes travaillant dans les sites miniers
- xvi. Suivi de fonctionnement des structures/coopératives migrées des femmes mises en place :
  1. à Shabunda (Kigulube, Nzovu et Luyuyu) ; et
  2. à Lubero (Mangurejipa) pour évaluer les besoins en migration et former sur la migration vers une coopérative minière
  3. à Masisi (centre, Kitshanga)
  4. Rédaction des statuts de la Société coopérative des femmes
  5. Formation des membres de la coopérative instituée sur la gouvernance d'une coopérative minière, sa gestion et son administration
  6. Formalisation des coopératives minières des femmes

## V.b. Activités Réalisées

Le long de ce projet, SOFEDI a effectué différentes activités en ce qui concerne les formations, les sensibilisations, la migration des structures des femmes travaillant dans les mines en société coopérative, les séances de sensibilisation, la création des structures/coopérative minière des femmes dans les territoires de Shabunda et Masisi. Disons qu'outre les activités de formation, nous avons aussi accompagné les structures de Shabunda centre à se constituer en société coopérative SOCOOMIFESHA. Pour la formalisation, nous leur avons accompagné à mettre en place leurs statuts selon l'acte uniforme du droit OHADA, à les notariés mais aussi à les favorisant la prise de contact avec différents acteurs intervenant dans la chaîne d'approvisionnement (ministère des mines, DIVIMINES, SAEMAPE, Société SINC et autres acteurs).

| Activités planifiées                                  | Niveau de Réalisation |          |     | Commentaires                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
|-------------------------------------------------------|-----------------------|----------|-----|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|                                                       | Réalisée              | En cours | Non |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |
| <b>Activités 1 :</b>                                  |                       |          |     |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |
| Réunion d'harmonisation de vue et lancement du projet | X                     |          |     | 2 réunions ont été réalisées dans les provinces du Nord et Sud Kivu                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |
| Productions des modules de formation                  | X                     |          |     | <p>7 modules de formation ont été rédigés. Il s'agit de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Module de formation sur le genre, violences sexuelles et celles basées sur le genre</li> <li>✓ « Gouvernance » d'une coopérative minière,</li> <li>✓ Gestion des coopératives,</li> <li>✓ Gestion et administration d'une coopérative, planification</li> <li>✓ Budgétisation d'une coopérative minière,</li> <li>✓ Gestion comptable,</li> </ul> <p>Développement d'un plan d'action des coopératives (business plan)</p> |

| Activités planifiées                                                                                                                                                                                                                                        | Niveau de Réalisation |          |     | Commentaires                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------|----------|-----|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|                                                                                                                                                                                                                                                             | Réalisée              | En cours | Non |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
| Production s de matériels de formation et ou boites à images                                                                                                                                                                                                |                       |          |     | <p>Nombre des matériels ont été produit en l'occurrence :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Agenda et pré test d'évaluation</li> <li>✓ Fiche d'identification des femmes dans les mines</li> <li>✓ Fiche de rapportage projet SMSV</li> <li>✓ Fiche de suivi de séance de sensibilisation</li> <li>✓ Fiche des associations créées</li> <li>✓ Liste des présences</li> <li>✓ Liste de remboursement de transport</li> </ul> <p>Modèle de reportage des incidents liés aux violations des droits des femmes travaillant dans les mines par les structures mises en place</p> |
| <b>Activités 2 : Formations</b>                                                                                                                                                                                                                             |                       |          |     |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
| Formation/sensibilisation des membres des CLS/S-CLS de Kigulube, Nzovu, Mapimo, Mungembe, Shabunda centre, Penekusu en territoire de Shabunda ; Basile et Luindi en territoire de Mwenga et Ngungu, Bweremana, Nyabyondo, Kitshanga en territoire de Masisi | X                     |          |     | 14 formations des membres de CLS Kigulube, Nzovu, Mapimo, Mungembe, Shabunda centre, Penekusu en territoire de Shabunda ; Basile et Luindi en territoire de Mwenga et Ngungu, Bweremana, Nyabyondo, Kitshanga en territoire de Masisi ont été réalisé et renforcé en capacité sur l'intégration du genre, violences sexuelles et celles basées sur le genre                                                                                                                                                                                                                            |
| Formation /sensibilisation des inspecteurs des mines à Kigulube, Nzovu, Mapimo, Mungembe, Shabunda centre, Penekusu en territoire de Shabunda ; Basile et Luindi en territoire de Mwenga et Ngungu, Bweremana,                                              | X                     |          |     | 85 inspecteurs des mines ont été renforcés en capacité l'intégration du genre, violences sexuelles et celles basées sur le genre mais aussi sensibilisés sur l'interdiction des femmes enceintes et celles allaitantes ayant moins de six mois d'entrer et de faire une activité quelconque dans les mines. Les                                                                                                                                                                                                                                                                        |

| Activités planifiées                                                                                                                                                                                                                                                       | Niveau de Réalisation |          |     | Commentaires                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------|----------|-----|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|                                                                                                                                                                                                                                                                            | Réalisée              | En cours | Non |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |
| Nyabyondo, Kitshanga en territoire de Masisi                                                                                                                                                                                                                               |                       |          |     | inspecteurs étaient constitués des agents de SAEMAPE et de la DIVIMINES                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
| Formation des femmes membres de la COMIFESHA à Shabunda centre                                                                                                                                                                                                             | X                     |          |     | 20 femmes membres de COMIFESHA sont formées à Shabunda centre sur la gouvernance d'une coopérative minière, sa gestion et son administration pendant 3 jours.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
| Accompagnement des structures des femmes travaillant dans les mines à Kigulube, Nzovu, Mapimo, Mungembe, Shabunda centre, Penekusu en territoire de Shabunda ; Basile et Luindi en territoire de Mwenga et Ngungu, Bweremana, Nyabyondo, Kitshanga en territoire de Masisi | 22                    | 2        | 0   | Trois suivi d'évaluation pour la compréhension, l'accompagnement en AVEC et faire un état de lieu pour voir les possibilités de migration des structures en coopératives minières ont eu lieu dans le territoire de Shabunda (Shabunda entre) et à Masisi (Nyabyondo, Kitshanga et Masisi centre). 2 séances de renforcement des capacités de SOCOOMIFESHA ont eu lieu à Shabunda centre et dans lesquels deux lots de formations ont été dispensé dans le cadre d'accompagnement sur la Gouvernance d'une coopérative minière, gestion des coopératives, gestion et administration d'une coopérative, planification, budgétisation, gestion comptable et développement d'un plan d'action des coopératives (business plan). |
| <b>Activité 2 : sensibilisation</b>                                                                                                                                                                                                                                        |                       |          |     |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |
| Sensibilisation des exploitants miniers travaillant dans les sites de Kigulube, Nzovu, Mapimo,                                                                                                                                                                             | X                     |          |     | Environ 14492 exploitants travaillant dans les mines ont connu différentes activités de sensibilisation dans 273 sites miniers que nous avons visités avec un intérêt général de réduire les                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |

| Activités planifiées                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          | Niveau de Réalisation |          |     | Commentaires                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------|----------|-----|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               | Réalisée              | En cours | Non |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
| Mungembe, Shabunda centre, Penekusu en territoire de Shabunda ; Basile et Luindi en territoire de Mwenga et Ngungu, Bweremana, Nyabyondo, Kitshanga en territoire de Masisi à accepter les femmes au même titre qu'eux et à les intégrer dans les activités une fois les chefs des chefferies acceptent leurs intégrations dans les activités |                       |          |     | violences sexistes et basées sur le genre orchestré aux femmes dans l'exploitation minière artisanale.                                                                                                                                                                                                                                                         |
| Formation des femmes travaillant dans les mines dans Kigulube, Nzovu en territoire de Shabunda ; Basile et Luindi en territoire de Mwenga et Ngungu et Bweremana en territoire de Masisi                                                                                                                                                      | X                     |          | X   | Interdiction aux femmes d'entrer dans les mines par la chefferie de Basile et une partie de Luindi en territoire de Mwenga suivant les normes de la coutume interdisant ainsi aux femmes de travailler et d'accéder dans les mines pour y faire une activité quelconque.<br>Notons par ailleurs que d'autres territoire ont connu des formations sans problème |
| Structuration des femmes travaillant dans les mines à Kigulube, Nzovu en territoire de Shabunda ; Basile et Luindi en territoire de Mwenga et Ngungu et Bweremana en territoire de Masisi                                                                                                                                                     | X                     |          | X   | Tous ces lieux où nous avons effectués des missions, il y a eu des structurations des femmes à l'exception des chefferies de Basile et Luindi.                                                                                                                                                                                                                 |

Tableau n°1 : Activités réalisées

## V.c. Narratif

### 1. FORMATIONS

#### Activité I : Formations

## **A. Formation des membres des CLS/S-CLS**

### **A.1. Formation des membres CLS**

Pour la matérialisation de ce projet, SOFEDI nous avons formé 296 membres de CLS /S-CLS dans les territoires de Shabunda (Shabunda centre, Mapimo, Mungembe), Masisi (Masisi centre, Nyabyondo, Kitshanga) et Lubero (Manguredjipa, Lubero centre) Shabunda (kigulube, nzovu et luyuyu), Mwenga (Basile et luindi) et à Masisi (Ngungu et Bweremana). Disons que ces formations ont porté sur le genre, les violences sexuelles et celles basées sur le genre dans l'exploitation minière artisanale. Notons que ces formations ont connu un faible taux de participation des femmes ce qui démontre que la représentativité des femmes dans les CLS est encore faible.

Pour mener à bon port ces formations, les échanges, le diner débat, l'andragogie et le jeu de rôle de manière à rendre les matières très simple et compréhensibles par tous nous ont servi durant la formation en guise de méthodologie.

- a.** Formation des membres des CLS/S-CLS et les inspecteurs des mines sur le genre, violences sexuelles et celles basées sur le genre dans les territoires de Shabunda (Shabunda centre, Mapimo, Mungembe), Masisi (Masisi centre, Nyabyondo, Kitshanga) et Lubero (Manguredjipa, Lubero centre)

L'ouverture officielle des ateliers ont été lancée par le mot introductif des administrateurs des territoires ou chefs des secteurs qui étaient toujours suivi par le mot de représentant de Pact et la bienvenue aux participants tout en demandant de continuer à respecter les mesures barrières contre la Covid-19 durant la période des ateliers et en faisant une brève présentation du bailleur du projet et les partenaires locaux.

Ces séances de renforcement des capacités en faveur des membres des CLS/S-CLS et les inspecteurs des mines ont été réalisées dans ces trois territoires. Le genre, violences sexuelles et celles basées sur le genre, assorties d'un plaidoyer ont été au menu de notre formation en vue d'arriver à l'intégration des

femmes au sein de CLS/S-CLS et leur acceptation de travailler dans les mines au même pied que les hommes. Ces activités ont connu les participations de 115 personnes dans le territoire de Masisi dont 8 femmes, 146 personnes dont 3 femmes dans le territoire de Shabunda et 63 dont 3 femmes dans le territoire de Lubero. Dans le même angle 12 inspecteurs des mines ont été renforcé dans le territoire de Shabunda, 13 dans le territoire de Masisi et 12 dans le territoire de Lubero faisant un total de 324 membres des CLS renforcés en capacité.

Comme toute activité de formation, nous avons eu à présenter les objectifs et le résultats auxquels on s'attendaient de sorte à faire porter haut la voix des femmes par rapport aux incidents qu'elles connaissent dans l'exercice de leurs activités dans les mines artisanales.

Au cours de la présentation, nous avons insisté sur l'intégration des femmes travaillant dans les mines au sein des CLS pour que le genre soit respecté, par conséquent la lutte contre les violences basées sur le genre (égalité, équité...) et les violences sexuelles dans le secteur minier (typologie et conséquences sur les sites miniers qualifiés) soit effective afin de maintenir les sites miniers vert. Pour que la chaîne d'approvisionnement des minerais soit propre, nous avons eu à insister sur l'interdiction aux femmes ayant la grossesse et allaitantes (avant 6 mois) d'accéder ou de pratiquer un travail quelconque dans l'exploitation minière artisanale. Sinon les mines artisanale prendraient la couleur rouge.

Dans tous les trois territoires où nous avons travaillé, il est à remarquer que les hommes prétendent que les coutumes ou normes négatives interdisent l'accès des femmes dans les mines ou d'y faire une quelconque activité. L'intégration du genre reste un problème dans les mines.



*Fig n°1 et 2 : formation des membres de CLS à Basile*

### **a. Axe Kigulube – Nzovu**

Au niveau de Kigulube et Nzovu, le débat nous a conduits au point que les membres des CLS ont insisté sur le fait qu'une fois les femmes entrent dans les mines cela conduit à la dissolution des foyers. A ce stade la cheffesse de poste d'encadrement administrative de Kigulube, Nzovu et Luyuyu a démontré que c'est les hommes qui sont à la hauteur de ces dissolutions car la plupart des hommes sont des paresseux et n'attendent que les femmes apportent à manger pour la survie des ménages ce qui a été accepté sans difficulté. Pour le cas d'espèces, les membres des CLS ont eu à nous démontré que les femmes en soit ne doivent pas travailler dans les sites aurifères car elles pratiquent la sorcellerie conduisant ainsi à la perte des minerais.

Sur ce qui cadre avec la violence sexuelle, il a été démontré que même les femmes se font violé d'elles même surtout lorsqu'elles viennent demander les sables où pour travailler là où les hommes terminent, mais les femmes ont démontré que cela est faux car les hommes ont l'habitude de faire une pratique dite « tusongelane » qui veut dire prendre une femme par force et selon votre moyen ont confirmé les femmes membres des CLS.

Il a été même démontré que les hommes violent beaucoup les femmes dans cette contrée en introduisant les feuilles des plantes dans le sexe des femmes pour soigner les infections à la femme tout en les en fermant les pieds et les mains sur lit dit « Iwa kumabala kalonda ».

### **b. Axe Ngungu – Bweremana**

Ces formations ont été réalisées en date du 20/02/2021 et du 01/03/2021 à Ngungu et Bweremana.

Lors de déroulement, il a été remarqué que différemment des autres sites visités, à Ngungu les exploitants masculins travaillent conjointement avec les femmes mais le problème de collaboration cause problème au niveau de la cohabitation du fait que les hommes ne cessent d'imputer les femmes que celles qui vont dans les mines sont des putes, des femmes difficiles ce qui serait à la base de la non intégration complète des femmes travaillant dans les mines.



*Fig n°3 : formation des membres de CLS*

Nous avons constaté que l'intégration des femmes demeure encore un problème sérieux dans les réunions de CLS et S/CLS du fait que sur 60 participants, seul 5 femmes ont pris part et pendant que leurs regroupements doivent aussi devenir membre des CLS dans le but de promouvoir le genre mais aussi la défense de leurs droits par rapport aux problèmes qu'elles courent dans l'exercice de leur travail.

Notons que lors de ces formations sur le genre, violences sexuelles et celles basées sur le genre, les participants ont avoués qu'ils stigmatisent les femmes soit par des injures, échange des mots, condition parfois pour accéder à un lieu de production mais aussi par le non-paiement à temps des minerais acheter. C'est dans ce cadre qu'il a été important au même moment de le sensibiliser sur l'interdiction des femmes enceinte ou celles allaitantes d'entrer ou de faire une quelconque activité dans les mines au point de rendre ces dernières rouge mais aussi les impacts de la radiation sur la santé de la femme ayant la grossesse par rapport à l'enfant qu'elle porte.

Quant aux violences sexuelles, il a été démontré que les hommes violent trop souvent les femmes dans les champs, fermes et sur les chemins qui quittent vers les mines du fait que la majorité des sites miniers sont éloigné des villages.

### **c. Axe Basile – Luindi**

Ces formations ont été réalisées en date du 26, 27 juin et du 09 et 10/07/2021 à Basile et Luindi.

Dans les chefferies de Basile et Luindi une partie des membres de CLS soutiennent la participation des femmes dans l'exploitation minière et l'autre partie disent non tout en démontrant que les femmes contribuent à la sorcellerie des sites une fois dans les mines et qu'elles ne respectent pas leurs maris chose qui a conduit au refus catégorique aux femmes d'accéder dans les sites miniers ou d'y faire une activité quelconque.

L'intégration des femmes demeure encore un problème sérieux dans ces deux chefferies de suite au refus total aux femmes d'entrer dans les sites ce qui est à la base de leurs faible taux de participation dans les réunions de CLS et S/CLS que dans l'exploitation mais le représentant de la chefferie dans la formation a démontré que le processus est en cours pour ouvrir aux femmes de commencer à travailler dans les mines ce qui pourra aussi conduire à leur participation au sein des réunions de CLS.

Ici dans le débat, les femmes présentes ont démontré qu'elles ont besoin de travailler et d'entrer dans les mines mais l'égoïsme de certains hommes les bloquent pourtant elles pouvaient bien participer au développement des chefferies.

Disons ici si une fois la femme ose entrer dans les mines on dit qu'elle fait le Muzombo qui signifie elle fait ce qui ne peut pas être fait selon les interdits fixer par la coutume.

Les participants masculins en partie ont avoués qu'ils stigmatisent les femmes soit par des injures, insistant sur le phénomène Muzombo et la discrimination. Malgré cela, il a été important car selon les conseillers de chefs des chefferies, il a démontré que le processus d'acceptation aux femmes de commencer à entrer dans les mines est en cours chose qui nous a poussé à faire une sensibilisation sur l'interdiction des femmes enceinte ou celles allaitantes d'entrer ou de faire une quelconque activité dans les mines au point de rendre ces derniers rouge mais aussi les impacts de la radiation sur la santé de la femme ayant la grossesse par rapport à l'enfant qu'elle porte.

Il a été nécessaire de souligner qu'une fois les chefs des chefferies acceptent aux femmes de travailler dans les mines, que les hommes cessent de les discriminer.

## **B. Formation des femmes travaillant dans les sites miniers de Kigulube, Nzovu en territoire de Shabunda ; Basile et Luindi en territoire de Mwenga et à Lubero (Manguredjipa et Lubero centre) et Ngungu et Bweremana en territoire de Masisi**

Des campagnes de sensibilisation sur la promotion de l'intégration du genre et la lutte contre la discrimination de la femme s'avèrent nécessaire tout au long de la chaîne d'exploitation minière.



*Fig. n°4 Formation des femmes travaillant dans les mines de Manguredjipa*

12 formations des femmes ont eu lieu tout au long de ce projet dans lesquelles 316 femmes travaillant dans les mines ont suivi les formations sur le genre, les violences sexuelles et celles basées sur le genre dans l'exploitation minière artisanale et sensibilisées sur la non implication des femmes ayant une grossesse et celles allaitantes d'accéder ou de faire une activité quelconque dans les mines.

Ces formations ont connu la participation de 71 femmes dans le territoire de Shabunda (30 shabunda centre, 23 Mapimo, 18 Mungembe), 77 femmes à Masisi (27 Masisi centre, 25 Nyabyondo et 25 Kitshanga) et 17 dans le territoire de Lubero à Manguredjipa. Pour ce faire, l'agenda des formations a été présenté aux femmes. Elles étaient identifiées au préalable comme membres des coopératives minières existantes ou soit sans coopérative ou regroupement aucune. En plus des femmes travaillant dans les mines, dans chaque formation se trouvaient aussi une déléguée de la société civile locale, les responsables de département des familles, femmes et enfants et un délégué de la composante des jeunes.

Les matières de formation étaient centrées sur le genre, les violences sexuelles et celles basées sur le genre dans l'exploitation minière artisanale dans le but

de valoriser le travail des femmes travaillant dans les mines, leurs présences dans les CLS/S-CLS mais aussi leurs autopromotion.

Au long de toutes ces formations, nous avons beaucoup insisté sur des notions du “genre” en se référant aux rôles et responsabilités des femmes et des hommes tels qu’ils sont déterminés par la société. En effet, nous avons montré que les rôles et les responsabilités ne sont pas liés à la biologie (caractère innée, interchangeable) mais plutôt aux normes culturelles et sociales qui influencent les perceptions. Ces normes peuvent évoluer. Certaines croyances influencent aussi le comportement des uns et des autres autour des sites miniers ce qui est à la base de l’évolution du genre.

Les femmes sont aussi capables que les hommes pour exercer tel ou tel métier dans l’exploitation minière artisanale ; donc la barrière tendant à limiter la présence des femmes relevait de malentendus ou de la mauvaise lecture des lois relatives au travail dans l’exploitation minière artisanale.

Les femmes sont capables de travailler dans les sites miniers, mais elles ont peur de la violence.

Pour faire comprendre que les femmes congolaises sont autorisées à travailler dans l’exploitation minière artisanale, nous nous sommes basés sur les textes (code minier, règlement minier, MRC et les lois de l’OCDE) afin de montrer qu’aucun texte réglementaire n’interdit aux femmes de travailler dans les mines à l’exception des femmes enceintes et celles qui allaitent. En illustration, voici certaines dispositions :

1. La constitution de la RDC qui stipule que les pouvoirs publics doivent veiller à l’élimination de toute forme de discrimination faite à l’égard des femmes et assurer la protection et la promotion de ses droits.
2. Loi modifiant et complétant la loi N°87 para 010 portant Code de la famille du 1<sup>er</sup> Aout 1987 qui démontre que les incapacités légales obligeant la femme mariée à obtenir l’autorisation maritale avant de poser un quelconque acte juridique ont été abrogées. Même les droits de résidence sont soumis à la concertation entre époux et non à la décision de l’homme seul.
3. Les dispositions qui limitaient les droits des femmes mariées au regard du Code de la famille de 1987 doivent être modifiées conformément à la nouvelle loi sur le Code de la famille qui éclaire que les femmes doivent aussi doivent travailler au même titre que les hommes.
4. Selon le code minier et l’arrêté n°09/19 portant sur les procédures de qualification et validation des sites miniers interdit formellement la présence des femmes enceintes et d’enfants mineurs de moins de 15 ans à

travailler ou entrer dans les sites miniers et peut conduire à la qualification “ROUGE” du site.



***Photo n° 5 et 6 : photos de famille après les séances de renforcement des capacités à Masisi centre et Nyabondo***

Pour plus de précisions nous avons eu à ressortir qu’aucun texte légal ou réglementaire en RDC n’interdit à la femme d’exercer une activité quelconque dans l’exploitation minière artisanale. Les femmes doivent travailler au même titre que les hommes et jouir des fruits de leur travail. La seule exception est que « la femme enceinte ou allaitante n’est pas autorisée à travailler dans les sites miniers ».

Les conditions d’accès et de travail de la femme ne doivent être en aucun cas restrictives. La femme doit jouir pleinement de ses droits.

Au cours de ces formations, les participantes ont interagi tout au long de la formation, en montrant combien de fois les matières planifiées pour la formation étaient adaptées à l’auditoire. A ce niveau, disons que les formations se sont déroulées dans une atmosphère calme accompagnées des échanges.

De ces échanges, les participantes ont voulu savoir pourquoi dans le secteur minier le genre n’est pas respecté en rapport avec le travail des femmes : comment faire pour que le genre soit respecté dans l’exploitation minière artisanale ? Pour quoi les hommes stigmatisent-ils toujours les femmes d’être faibles dans le travail ?

Nous sommes toujours victimes de violences de la part des chefs masculins des sites du fait que quand nous demandons de travailler avec eux ; ils nous proposent des rapports sexuels, Comment faire pour lutter contre ces violences ?

Les axes Kigulube, Nzovu en territoire de Shabunda ; Basile et Luindi en territoire de Mwenga et Ngungu et Bweremana en territoire de Masisi ont abrité des formations impliquant les membres des CLS/S-CLS, les femmes travaillant dans les mines. L'objectif de ces formations étant de renforcer les capacités des intervenants dans l'exploitation minière artisanale sur le genre, violences sexuelles et basées sur le genre afin de bien cerner le cercle de leur travail en ce qui concerne la violation de leurs droits mais aussi comment les dénoncer auprès des membres de CLS/S-CLS pour des éventuelles mitigation mais aussi leurs auto promotion dans l'exploitation minière artisanale.

Pour mener à bon port ces formations, les échanges, diner débat, l'andragogie et le jeu de rôle de manière à rendre les matières très simple et compréhensibles par tous nous ont servi durant la formation.

### **B.1. Kigulube – Nzovu – Luyuyu**

Lors du déroulement de la formation, nous avons spécifiquement intensifié les échanges entre les participantes pour que le message passe vite accompagner d'exercices d'assimilation en groupe qui subiront des exposés dans l'assemblée.

Durant les échanges, il a été remarqué que SOFEDI grâce à son partenaire PACT est la première structure qui arrive dans le milieu ayant comme cible les femmes exploitantes de minerais. Dans la foulée, elles ont démontré que le problème qu'elles rencontrent dans le travail c'est dit à la culture, non possession d'information sur le travail des femmes dans les mines, sur la non restriction des femmes à travailler dans les mines mais aussi sur les violences qu'elles rencontrent dans le parcours.

Les femmes travaillant à Kigulube, Nzovu et Luyuyu n'ont pas tardé de confirmer que les hommes les bloquent dans leurs travaux car s'elles n'ont pas soit cédé le corps, payé l'argent aux détenteurs des puits ou qu'elles deviennent des « mamans lusomba » qui veut dire des putes pour avoir l'argent. Par contre, elles disent qu'elles ne cessent jamais de dire qu'elles ne sont pas des moulins qui doivent tourner à tout moment, phénomène dit « Kalonda ».

Dans le cadre de ces formations, nous avons essayé de montrer l'importance du genre tout en se référant aux rôles et responsabilités des hommes et des femmes dans le monde de travail tels qu'ils sont déterminés par la société mais aussi la législation internationale, régionale et nationale. Pour ce qui est des violences sexuelles et celles liées au genre, nous avons constaté que même

quand l'on introduit par force un médicament dans le sexe de la femme en la ligotant les mains et les pieds sur le lit comme mode de pansement s'avèrent aussi une violence grave qui prend plusieurs formes jusqu'à la traumatisations. Ce phénomène est dit « lwa kumabala kalonda ».

Quant au mariage forcé le système « tusongelane » est d'application qui veut dire les parents donnent un conjoint ou une conjointe de leurs choix sans consentement du garçon ou de la fille à leurs filles et fils.

## **B.2. Ngungu – Bweremana**

### **a. Formation des femmes travaillant dans les sites miniers de Ngungu et Bweremana**



***Fig n° 7 : photo capturé lors d'identification des femmes travaillant dans mines***

Les sites miniers de Ngungu sont des sites purement actifs où l'on trouve un nombre non négligeables d'exploitants féminins mais dont leurs conditions de travail ne pas adéquates par rapport à leur sécurité, protection mais aussi au respect des droits des femmes. Ces sites connaissent quelques abus sexuels car avant que les femmes y arrivent pour travailler passent dans des fermes et où parfois elles connaissent des violences sexuelles effectuées par les bergers et d'autres exploitants en cours des routes.



**Fig n°8 et 9 : les femmes travaillant avec les enfants sur le dos**

Les deux formations des femmes travaillant dans les mines sur le genre, violences sexuelles et basées sur le genre pendant 2 jours chacune se sont déroulées consécutivement au mois de février et Mars 2021.



**Fig n° 10 : Formation des femmes à Ngungu**

A l'issu de ces formations, les participantes ont montré que la présence des femmes en cycle menstruel ou autres effets que les hommes les imputes ne peuvent en aucun cas contribuer à la réduction de la production des minerais et que cela c'est juste une cupidité des hommes de vouloir les discriminer en montant des préjugés qui vont à l'encontre du développement de la femme qui travaille dans les mines. Mais ici nous nous travaillons dans une quiétude.

Au cours du déroulement de la formation, nous avons spécifiquement intensifié les échanges entre les participantes pour que le message passe vite accompagner d'exercices d'assimilation en groupe qui subiront des exposés dans l'assemblée.

Les femmes ont montré qu'elles courent très souvent les problèmes des violences sexuelles par les bergers au niveau de Ngungu car pour aller ou quitter vers les sites il y a certains chemins qui passent dans les pâturages et les exploitants masculin les discriminent lors qu'il y a un boom de production

et parfois ne sont pas payer par rapport au travail effectué. Elles préfèrent travailler dans l'exploitation de la Tourmaline dont la raison est que la tourmaline à un marché clandestin rapide et a beaucoup des clients que les minerais de 3T dont leurs marchés est quasi inexistant du fait que les sites miniers ne sont encore qualifiés, ce qui est visible dans le site mixte de Rwangara.



**Fig n°11 : Travail en équipe où les femmes relèvent les violations et autres abus qu'elles connaissent dans le travail lors de la formation à Ngungu**

Par contre au niveau de Bweremana, les femmes travaillent sans problème dans les mines malgré qu'elles aient aussi peur de passer elles même dans les champs pour aller vers la mine. Ici les femmes travaillent avec les hommes et les discriminations ne sont pas nombreuses comme à Ngungu.

Signalons que les sites miniers de Ngungu regorgent plusieurs femmes en grossesses et qui transportent les enfants au dos tout en travaillant ce qui est un risque possible pour la santé des nourrissons et ces femmes.

### **B.3. Basile – Luindi**

Les chefferies de Basile et Luindi n'ont pas connues des séances de formation dû au refus de la coutume instituer interdisant aux femmes d'entrer dans les mines, ce qui a impacté aux résultats attendus suite à la réalisation des formations par manque des cibles. Il y a lieu de dire que cette mesure est d'application dans la chefferie de Basile pendant 15 ans mais lors des entretiens avec différents membres, ils ont démontré que les actions sont en cours pour bannir ces refus.

Dans la chefferie de Luindi le refus aux femmes d'entrer dans les mines n'a pas encore assez duré, il ne date que 5 ans de suite d'un éboulement qui avait eu lieu dans le site minier de Misela emportant 5 personnes ce qui a poussé à

l'incrimination des femmes qu'elles sont à la hauteur de cet éboulement mortel suite à l'application de la sorcellerie qui n'est qu'un alibi fuyant.

La chefferie de Luindi a deux coutumes qui sont en compétition l'une envers l'autre, il s'agit de la coutume lega (basile) qui n'est pas d'application chez les Nyindu et la coutume Nyindu elle-même.

Lors d'une rencontre avec le chef de la chefferie de Luindi, il a dit que les coutumes de sa chefferie n'interdisent jamais aux femmes d'entrer ou de travailler dans les mines mais seulement c'est un frange de la population qui est allé aux rites culturelles dans la chefferie de Basile qui veulent le maintien de la non accessibilité des femmes à entrer dans les mines. Il est aussi clair que les femmes accèdent dans certains sites miniers

### **C. Migration des structures des femmes de Shabunda en coopérative minière exclusivement féminine : renforcement des capacités sur la gouvernance, gestion et administration d'une société coopérative**

#### **1. Déroulement**

La formation a été purement andragogique caractérisée par des nombreuses exercices pour faciliter une grande assimilation.

Débutant ainsi l'atelier de formation, la définition des concepts clés à favoriser la compréhension de termes qui seront plus développer dans les formations en l'occurrence : Coopérative, Gouvernance, bonne gouvernance (ici il a été aussi question d'augmenter le mot éthique car sans lui la question de la bonne gouvernance reste difficile à maintenir).

Il a été retenu que la coopérative est une association autonome des personnes volontairement réunies pour satisfaire leurs aspirations et besoins économiques, sociaux et culturels communs au moyen d'une entreprise dont la propriété est collective et où le pouvoir est exercé démocratiquement.

Lors des explications, nous avons beaucoup insisté sur le concept autonomie, volontaire, collective et démocratique pour montrer l'impact d'adhésion et d'appartenance au sein d'une société coopérative.

Après explication des tous ces termes, il a été question de passer au premier exercice qui a porté sur 5 questions à savoir :

- a. Pourquoi avez-vous créé une coopérative ?
- b. Quelle est l'ambition/vision de votre coopérative ?
- c. Qu'est – ce qui distingue votre coopérative des autres ?
- d. Quelles sont les orientations sociales adoptées par votre coopérative ?
- e. Où sommes – nous ?

Au cours de cette partie, nous avons divisé l'auditoire en cinq groupes et ont fourni les réponses que voici :

Q1. Nous avons trouvé seulement nécessaire de se constitué en coopérative comme les hommes car dans nos structures on avait pas encore le moyen pour demander d'autres appuis à l'extérieur mais aussi nous étions freiné par la vision car il est si difficile de comprendre nous sommes en quoi sans apport extérieur. Disons aussi que, nos structures fonctionnaient sous format asbl et non une coopérative chose qui nous a poussés à mettre en place cette coopérative.

Notons que, la création de notre coopérative avait pour visé de l'amélioration des conditions de vie des femmes exploitantes des minerais et celles travaillant dans les mines en générales.



***Fig n°12 et 13 : les femmes membres de la coopérative donnent le motif ayant leurs conduit à la mise en place d'une coopérative***

Q2. Quant aux missions, les femmes ont si relever différentes missions poursuivi par leur coopérative qui nous laisse voir que ces femmes ne maîtrisent pas la mission poursuivi par leur coopérative. Ainsi, elles ont donné différentes missions comme :

- ✓ Encadrer les femmes dans le secteur minier ;
- ✓ Vendre nos productions au comptoir de l'Etat
- ✓ Travailler en équipe
- ✓ Partager les intérêts surtout dans le cadre du développement de notre entité
- ✓ Promouvoir le bien être de la femme au sein de notre coopérative
- ✓ Regrouper les femmes dans les sites miniers d'exploitations
- ✓ Promouvoir l'autonomisation de la femme
- ✓ Améliorer nos conditions de vie et développer notre entité
- ✓ Réduire la discrimination entre les femmes qui travaillent dans les mines



**Fig. n°14 et 15 : les membres la coopérative produisent la mission de leur coopérative et restituent devant l'auditoire**

Après cette partie, il a été objet d'expliquer comment l'on formule une mission de la coopérative et son objet. L'exercice à ce stade après explication a démontré que les membres de la COMIFESHA ne maîtrisent pas à 100% la mission assigné par leur coopérative en ayant comme intention en tête que la mise en place des sociétés coopératives servirait de :

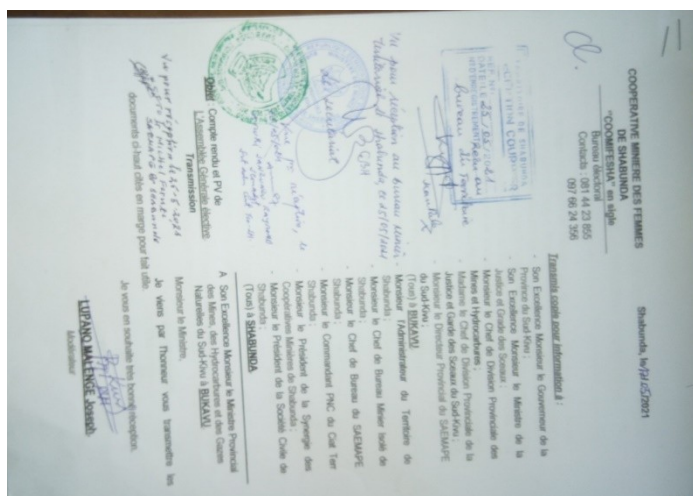
- ✓ Créer une classe moyenne,
- ✓ Fournir une meilleure assistance technique et des services de vulgarisation,
- ✓ D'améliorer leur productivité,
- ✓ D'encadrer le système de commercialisation pour des meilleures conditions de négociation.

C'est ainsi qu'une formulation a été effectué ensemble avec les membres du Conseil d'Administration et le comité exécutif.

Après cette formulation, nous avons expliqué le mécanisme de fonctionnement d'une coopérative avec tous les outils possible pour son fonctionnement mais aussi la manière de gouverner une coopérative sans nuire aux autres existantes et dont la collaboration sert d'une arme pour le bon fonctionnement car une fois travailler seule on se heurtera au problème de mener seul le plaidoyer. Ici il est question de savoir que le travail en synergie favorise de la production d'un travail de qualité et le système de suivi des activités tout au long du travail.

Les femmes ont dû démontrer que la différence entre leurs coopératives et celles des hommes est qu'elles - même président la coopérative au niveau de tous les organes, ont elles – même initié leurs mission, organisation et qu'elles sont entrées de bénéficier des formations que les hommes n'ont jamais réussi. Quant à l'orientation sociale, elles ont confirmé qu'elles sont en possession d'une société coopérative selon le droit OHADA et dont leurs statuts est

encours de correction pour qu'elles parviennent à solliciter l'avis favorable et vers la fin être octroyé d'un agrément.



**Fig. n°16 : transmission de PV de la constitution de la coopérative minière des femmes au ministre provinciale des mines du Sud – Kivu**

Pour bien expliqué l'origine des sociétés coopératives minières, une historicité (dès l'embargo de fait jusqu'à l'ouverture de l'exploitation, la loi Dodd Franck, le Guide de l'OCDE, le mécanisme de la CIRGL et le manuel des procédures de traçabilité des minerais de la RDC) a été présenté aux participantes dans le but de le mettre à jour afin qu'elles puissent s'approprié l'objet et la mission de leur coopérative et ainsi favoriser l'évolution de la coopérative.

Durant cette formation, nous avons insisté sur les principes coopératifs qui s'assoient sur l'Adhésion volontaire des membres et qui est ouverte à tous, le pouvoir démocratique, la participation économique des membres, l'autonomie et indépendance, l'éducation, formation et information, la coopération entre les coopératives et l'engagement envers la communauté.

Quant à la gestion d'une coopérative, nous avons fait une analyse de l'organigramme de la coopérative qui était vraiment du type associatif que voici :

- a. Conseil d'administration,
- b. Assemblée générale
- c. Comité directeur
  - ✓ Président
  - ✓ V président
  - ✓ Secrétaire
  - ✓ V secrétaire
  - ✓ Trésorière

- ✓ V trésorière
- ✓ Commissaire au compte
- ✓ V commissaire au compte
- ✓ 5 conseillers
- ✓ Gestionnaire
- ✓ Les membres

Après cette présentation qui était faite en carrefour, nous avons remarqué que l'organigramme mise en place par le comité directeur de la société manque certains postes que nous avons eues à proposer à la société coopérative un autre type d'organigramme selon le droit OHADA afin que les statuts de COMIFESHA puissent déjà s'adapter tout en tenant compte des enjeux de l'heure.

Ainsi, nous leurs avons proposé l'organigramme que voici :

- Assemblée générale (délégués des coopératives de base)
- Conseil d'administration (11 membres)
- Commissaires au compte (à l'intermédiaire entre conseil d'administration et directrice générale)
- Directrice générale
- Audit et contrôle de gestion
- Secrétariat (en parallèle avec audit et contrôle)
- Directrice des opérations
  - ✓ Services des achats
  - ✓ Services logistiques
  - ✓ Service usinage et shipping
- Directrice financière
  - ✓ Service comptable
- Directrice de développement de la formation et de la qualité
  - ✓ Service qualité et certification

NB : ces trois services ci-haut sont en parallèle sur une même ligne

Après cette étape, nous avons expliqué les rôles et fonction de chaque organe, les fonctionnalités mais aussi les départements.

Partant de la gestion administrative de la coopérative, nous sommes partis de :

- ✓ Evaluer les procédures administratives et opérationnelles,
- ✓ établir la répartition des rôles du personnel de la coopérative

- ✓ Clarifier et renforcer le niveau opérationnel de la coopérative
- ✓ Partager les connaissances et compétences pour une gestion administrative et opérationnelle bien réussie

L'explication de tous ces points avait pour visé d'aboutir à une gestion rigoureuse de la coopérative afin d'aboutir à :

- Un excellent service à l'intention des membres
- Un nombre d'adhérents stable
- Une réduction du nombre des conflits
- Une réduction des cas des fraudes



**Fig n° 17 : Explication approfondie sur la gestion administrative d'une coopérative**

Après cette étape nous avons demandé quel sont les documents nécessaires d'une coopérative et les participants les ont énuméré comme les statuts, l'agrément, le PV dans un travail effectué en groupe.

Pour plus de précisions, nous avons mis à leurs dispositions la liste des outils nécessaires qui doivent être à la disponibles dans une coopérative.

Ainsi, la liste des documents administratifs de base qui doivent être disponibles :

- Les statuts
- Agrément
- Règlement d'ordre intérieur
- Document sur la production par substance et site (journalier, mensuel, annuel)
- Copie d'arrêté ministériel sur la ZEA
- L'historique de l'exploitation (la première production de la coopérative et la profondeur du puit)
- Procès-verbal des réunions
- Registre de procès-verbal
- Les statistiques de production
- Registre des adhérents
- Liste des exploitants miniers

➤ Sommaire hebdomadaire des productions sur les puits

Pour approfondir la connaissance des outils, nous sommes procédé à l'explication d'un à un et nous avons beaucoup insisté après le travail en groupe sur la rédaction de PV sur les différentes parties car il a été remarqué que les membres des différents organes ne maitrisent pas la rédaction des PV pourtant un outil de taille dans le classement. Dans ce cadre, le PV doit contenir :

- Lieu et date ;
- Objet de la reunion ;
- Ordre du jour ;
- Participants ;
- Déroulement de la réunion ;
- Points à retenir ;
- Recommandations.

Nous avons insisté que pour plus de transparence le PV doit être disponible à tous les membres de la coopérative et tout le monde doit être capable de constituer un PV car il peut avoir des aménagements au sein du comité exécutif.



**Fig n° 18 : Exercice sur la constitution d'un procès verbal une femme volontaire redige au tableau les phrases dictées pa ses paires**

Pour que ce procès-verbal soit accessible à tous, il a été bon de mettre à la disposition des membres de la coopérative un registre du classement du procès - verbal qui doit être tenue par le gérant sous la supervision du secrétaire général dont voici un modèle.

## 2. Les impressions par rapport à la formation

Dans le but de bien cerner l'assimilation, nous avons demandé aux participantes de nous faire leurs impressions sur la coopérative et les impressions suivantes ont été données :

- ✓ Développer la vie humaine.
- ✓ Contribuer au développement ;
- ✓ Changer notre mode de vie ;
- ✓ Travailler en équipe, unité, dans la transparence au sein de la coopérative ;
- ✓ Promouvoir un développement harmonieux ;
- ✓ La coopérative va nous aider aussi à réduire les inégalités au sein de notre communauté où les femmes sont souvent bloqués par les hommes surtout quand elles découvrent les minerais les hommes veulent s'accaparer de leurs lieux de travail donc elle nous servira d'outil de plaidoyer ;
- ✓ Nous facilitera la réduction de préjugés et certains aspects relevant de la coutume.

#### **D. Sensibilisation des exploitants miniers**

14492 exploitants travaillant dans les mines ont connu différentes activités de sensibilisation dans 273 sites miniers que nous avons visités durant le trois ans du projet et dont il y avait aussi les chefs des autorités locales, les communautés locales qui n'ont pas été demembré mais aussi certains agents de l'ordre.



**Fig n° 19 : Séance de sensibilisation dans le site minier**

Notons que celle au niveau du territoire de Mwanga, les femmes n'ont pas connu les séances de sensibilisation et il s'avérer bon que la chefferie active la machine pour que l'on parvienne à ouvrir les portes pour les femmes mais aussi il est bon que les hommes acceptent les femmes et les appuient pour la promotion du genre et l'épanouissement du secteur minier artisanal.



**Fig n° 20 : Séance de sensibilisation dans le site minier de Nyange - Kamatale**

Disons les exploitants miniers ont été sensibilisés sur l'acceptation de la femme à travailler dans les mines au même titre que les hommes et l'interdiction de celles ayant la grossesse et qui allaitent pour accéder ou travailler dans les mines.

Les creuseurs ont si démontré que c'est les agents des mines et de l'antifraude à tout le niveau qui ne cesse de les tracasser perturbant ainsi l'effectivité d'exercice de leurs travaux et leurs fonctionnement.

De l'autre côté, les femmes ont démontré les problèmes auxquels elles font face dans l'exercice de leurs métiers, surtout différentes formes de violences dont elles sont victimes tel que travail sans paiement égal au salaire, faire un acte sexuel avec le propriétaire des puits communément, non acquittement des dettes par les propriétaires des puits ayant pris cette dernière comme moyen pour ration aux creuseurs avec comme contrat le paiement soit en espèce ou en nature lors de production.



**Fig n° 21 : Séance de sensibilisation des exploitants minier dans le site de Muliza**

Pour le cas du territoire de Mwenga, les exploitants nous ont démontré que la présence des femmes dans les mines connaissent un blocage par les

conservateurs de la coutume mais eux sont pour car ils trouvent le problème de l'eau, transport des sables, des arbres pour construire...

Signalons aussi que deux scénettes ont été effectuées par les participantes au niveau de Shabunda centre et Masisi lors des séances de formation contre le genre.

### **E. Structuration**

23 assemblées générales électives ont été réalisées au cours de ce projet dans différents axes d'interventions que nous avons visités lors des missions de qualification dans lesquelles l'on note 19 structures/regroupement des femmes qui tiennent leurs AVEC et dont 8 d'entre elles ont déjà fait le partage dans leur cycles.

Ces structures ont été créées suivant les axes et selon les sites du fait qu'un bon nombre des sites miniers sont éloignés les uns des autres, ce qui ne favoriserait pas les rencontres faciles entre les femmes conduisant ainsi à un regroupement diversifié et selon la proximité.

Ces structures ont eues comme rôles de :

- ✓ favoriser le regroupement des artisanaux femmes d'une manière régulière ;
- ✓ représenter d'autres membres au sein des CLS par les présidentes de structure
- ✓ défendre les droits des femmes travaillant dans les mines ;
- ✓ contribuer au développement de leurs entités par les actions développant la production mais aussi qui renforcent l'approvisionnement des minerais une fois ces dernières sont regroupées en société coopérative ;
- ✓ Mettre en place des associations villageoises d'épargnes et des crédits "AVEC"



**Fig n°22 : comité de la structure AMAHORO de Ngungu après leurs élections**

Pour mettre en place ces structures, il était question d'expliquer les rôles, la nécessité, l'importance et la vision de la structure. Après cette explication, les femmes ont montrés l'importance capitale d'avoir les regroupements car elles connaissent beaucoup des problèmes pendant l'exercice de leurs métiers mais aussi ça sera une occasion pour elles de parler de leurs problèmes et de les amener au niveau de CLS pour résolution.



**Fig n°21 : Installation de la structure de Bweremana**

Ces échanges ont conduit à passer aux élections démocratiques.

**NB :** disons qu'aucune structure des femmes n'a été mise en place au niveau des chefferies de Basile et Luindi en territoire de Mwenga pour cause le non accès aux femmes d'accéder dans les mines. Trois femmes ayant pris part dans la réunion de CLS, ont démontré qu'il s'agit des fortes discriminations auxquelles elles sont soumises et que les autorités coutumières doivent songer à enlever cette mesure que les femmes trouvent très mauvaises freinant ainsi

leurs développement mais aussi les écartant dans certaines activités pouvant les aider à accroître leurs revenus dans le but d'assurer leur autonomisation.

## **F. Suivi et accompagnement des structures**

Dans le cadre de suivi et accompagnement des structures, les structures de Masisi ont été suivi par téléphone qui ont manifestées l'intérêt de se constituer aussi en coopérative des femmes et celles de Shabunda se sont vit regroupées en SOCOOMIFESHA, après l'assemblée générale ont constitué un comité. Dans le cadre de la formalisation, il a été question de les accompagner pour notarié leur statuts et avis favorable processus qui n'a pas aboutit ; de mettre les membres de cette coopérative en contact avec d'autres parties qui travaillent dans les mines : ministère des mines, SAEMAPE et de l'autre coté les partenaires techniques et financiers.

Signalons qu'au cours de cet accompagnement, les statuts de fonctionnement de la SOCOOMIFESHA a été établi selon le droit OHADA sous l'accompagnement de SOFEDI ont été notarié conformément à la loi. Il y avait eu aussi 3 contacts avec les partenaires à savoir SAEMAPE, Ministère des mines et SINC.

### **I. DEROULEMENT**

#### **1. Migration des structures des femmes de Shabunda en société coopérative formalisée**

Le processus de la mise en place de cette société coopérative a débuté lors de la mise en place des structures de femmes de Shabunda en septembre 2019.



**Fig n°23 Dans le bureau de la notaire pour notarié les statuts de la SOCOMIFESHA**

Ayant connu le différent suivis et des conseils, les 4 structures des femmes mises en place à Shabunda centre se sont décidées sous l'impulsion et l'accompagnement de SOFEDI de se transformer en une Société Coopérative Minière des Femmes de Shabunda avec un statut confectionné par les équipes de SOFEDI sous le regard du SAEMAPE. Sous l'appui de Pact, SOFEDI, MONUSCO en transport de Shabunda à Bukavu en aller et retour, les membres de cette coopérative sont arrivés à Bukavu en Août 2021 dans l'objectif de trouver l'acte notarié de leurs statuts c'est qui a été fait car un rendez-vous avec la notaire était déjà planifié.



**Fig n°24 Le document livré par la notaire intégré dans 5 statuts produit pour la SOCOMIFESHA**

Signalons qu'avant de notarié les statuts, les femmes membres de CA de la SOCOMIFESHA ont passé à la lecture de PV d'engagement sur lequel ont posé leurs signatures avant que le sceau et la signature n'y soit posée par la notaire.



**Fig n°25** *Le secrétaire de la notaire oriente les femmes tout en leur lisant les engagements*

## **2. Contact avec le directeur de SAEMAPE**



**Fig 26** *Photo avec le directeur de SAEMAPE après entretien dans son bureau*

Les membres de la SOCOOMIFESHA en date du 17/08/2021 ont fait un entretien avec le répondant numéro un de SAEMAPE et ont présenté les difficultés auxquelles elles font face pendant l'exercice de leurs métiers tout en démontrant qu'elles manquent les moyens, accaparement de leurs lieux de travail par les hommes (le chef de bureau des mines de Shabunda serait à la base de cette situation car il ne nous laisse pas libre dans le site en voulant des corruptions), montage des conflits liés au travail sur le site et les tracasseries sous toutes ses formes infligés par les agents des services étatiques.

Il s'en est sortie au cours de cet entretien que le SAEMAPE va encadrer cette première coopérative jeune des femmes dans le territoire de Shabunda mais aussi à lui porter une assistance favorable et urgente.

De cet entretien, le directeur de SAEMAPE a promis un accompagnement de proximité à cette jeune coopérative exclusivement féminine tant en matériel que technique et il leur a demandé de se mettre seulement en ordre avec les

cartes des creuseurs pour que prochainement elles puissent bénéficier des outils de protection pendant le travail.

### **3. Entretien avec le Ministre des mines**

De prime à bord, le ministre à sa réception a demandé aux femmes si elles sont éligibles pour travailler dans les mines. Comme réponse, il a fallu lui expliquer que le code minier n'interdit en aucun cas aux femmes de travailler dans les mines sauf si elle est en possession d'une grossesse.

De cet entretien avec le ministre provincial des mines, il a été démontré aux femmes qu'elles doivent rester solidaire afin qu'elles puissent bien faire le travail et leur a promis de les octroyer un avis favorable après avoir payé tous les frais y afférent dans un délai raisonnable.



*Fig n°27 Le ministre des mines au milieu des membres de la SOCOOMIFESHA et la PM SMSV*

### **4. Entretien avec le partenaire SINC**

Au cours de l'entretien, la PDG de la société SINC a promis à la société coopérative de signer bientôt un contrat avec elle pour qu'elle leur appuie tant au niveau technique que financière. La responsable SINC a même insisté que les femmes puissent se donner plus au travail et qu'elles peuvent même mettre en place leur maison d'achat d'or pour qu'elles parviennent même à acheter de l'or des autres femmes et cela pourra contribuer à la traçabilité de l'or.



**Fig n°28 les membres de SOCOOMIFESHA en entretien avec la PDG et l'administrateur de SINC SA**

Le long de dialogue, il a été démontré que ces femmes produisent vraiment de l'or car l'une d'elle a dit être en possession de 150 g qu'elle a produit.

Il a été décidé, entre la société coopérative et l'entreprise SINC ce qui suit :

**1. A société coopérative**

- ✓ De faire un état des besoins qui sera appuyé par SINC pouvant leur permettre de bien travailler et d'améliorer la production,
- ✓ Chercher une maison pouvant abriter le bureau et un comptoir de la coopérative pour récupérer d'autres minerais qui seront revendus à la société SINC

**2. A la société SINC**

- ✓ De faire une ébauche de protocole de collaboration entre la Société Coopérative et SINC qui sera discuté sous le regard de SOFEDI
- ✓ D'initier une descente sur terrain pour visiter les sites où travaillent les femmes

## **5. CONSTANT**

Les femmes membres de la SOCOOMIFESHA travaillent et les adhésions vont tellement en croissance au sein de la société coopérative mais le problème ce sont les outils qui ne sont pas encore mise en place pour une bonne gouvernance. Ici il s'agit des fiches d'adhésions, le bon d'entrer caisse et de sortie, elles utilisent les cahiers ce qui serait à la base d'un mauvais classement.

## **6. OBSERVATION**

Partout là où nous sommes passés la SOCOOMIFESHA a eu des promesses d'accompagnement et de soutien tel que la société SINC leur a demandé de lui laisser un devis sur lequel elle va se référer pour les appuyer et un protocole de collaboration sera signé entre la société SINC et SOCOOMIFESHA dans le prochain jour a déclaré la PDG de SINC. Notons que cette société coopérative n'a encore une ZEA car elle n'a pas encore reçu un agrément.

## V.d. Formation

Durant ce trois ans SOFEDI a réalisé deux sortes de formation, il s'agit de la formation des femmes membres la SOCOOMIFESHA, les membres des CLS et les inspecteurs des mines mais aussi celle de femmes travaillant dans les mines. Les premières formations ont regroupés les membres de CLS au niveau des territoires de Shabunda, Mwenga, Masisi et Lubero dans les provinces du Nord et du Sud Kivu et ont porté sur l'intégration du genre dans l'exploitation minière artisanale, l'acceptation des femmes au sein de CLS, leurs intégrations au sein de CLS et leurs promotions dans l'exploitation artisanale des minerais.

| Site                                                                                                                                                                                        | Date                                                                                                              | Type de formation ou de réunion                                                                  | Participants                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      | Commentaires                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Territoire de Shabunda (Kigulube, Nzovu et Luyuyu), Territoire de Mwenga (Basile et Luindi), Lubero (Manguredjipa et Lubero centre) et le territoire de Masisi (Ngungu et Bweremana)</b> | Kigulube, le 07/11/2020 ; Nzovu, le 20/11/2020 ; Ngungu, le 20/02/2021 ; Bweremana, le 01/03/2021 et 26-27 et 28, | Formation des membres des CLS/S-CLS sur le genre, les violences sexuelles et basées sur le genre | 206 personnes ont constitué l'arsenal des participants en l'occurrence 61 en territoire de Shabunda (30 Kigulube, 31 Nzovu) ; 60 dans le territoire de Masisi (30 du S/CLS Ngungu et 30 de Bweremana) ; 60 dans le territoire de Mwenga (30 du S/CLS Basile et 30 de CLS Luindi), 60 à Lubero (30 Lubero centre et 30 Manguredjipa). La cible était constitué de : FARDC, la DGM, | 206 membres de CLS de Kigulube, Nzovu, Ngungu, Bweremana, Basile et Luindi, 33 inspecteurs des mines ont été formés à Kigulube, Nzovu, Ngungu, Manguredjipa, Bweremana, Basile et Luindi. Lors de déroulement de ces formations, nous avons discuté sur l'importance de l'intégration du genre et la réduction des violences sexuelles et celles basées sur le genre. Au cours de cette formation, nous avons eu à mobiliser les membres des CLS sur la problématique des femmes travaillant dans les mines |

|  |                                  |  |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |
|--|----------------------------------|--|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|  | 29 juin 2021 ;<br>9-10 juin 2021 |  | <p>ANR, PMH, DEAGRI, chefs des chefferies, administrateur des territoires, le secrétaire des chefferies, chefs des groupements, DIVIMINES, SAEMAPE, DGRAD, CAMI, les coopératives minières, division du genre femmes familles et enfants, DGI, jeunesse, société civile, Pact, SOFEDI, Children Voice, BEPAT, SAM</p> | <p>ayant comme but de réduire les effets de la marginalisation des femmes travaillant dans les mines. Lors de ces formations, les membres des CLS et/ou S - CLS en l'occurrence les hommes ont si démontré qu'il existe encore des multiples croyances faites à l'égard de la femme en ce sens qu'ils ont confirmé que :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ La présence d'une femme enceinte de moins de 3 mois favoriserait la perte totale des minerais dans le site,</li> <li>✓ La présence d'une fille vierge favoriserait le boom de la production ;</li> <li>✓ les femmes qui entre dans les sites miniers ne viennent que pour y pratiquer le métier de professionnel de sexe ce qui conduirait plus à la destruction des plusieurs foyers ;</li> <li>✓ pour que les femmes puissent travailler doivent payer aussi le droit du propriétaire de la colline ;</li> <li>✓ les femmes doivent aussi payer la carte des creuseurs pour qu'elle travaille sans quiétude ;</li> <li>✓ le manque d'organisation des femmes serait à la base de harcèlement que ces dernières trouvent lors de l'exercice de leurs métiers...</li> </ul> |
|--|----------------------------------|--|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

|                                                                                                                                                                                                                                          |                                                                                                                                 |                                                                                                                         |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|                                                                                                                                                                                                                                          |                                                                                                                                 |                                                                                                                         |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        | <p>Au vu de ce qui précède, il y a lieu de signifier que les hommes formatent divers stratégies pour stigmatiser les femmes travaillant dans les mines mais aussi pour diminuer leur degré d'intervention dans les activités minières.</p> <p>Il a été décidé d'accompagner les femmes travaillant dans les mines à travailler aisément avec et que les hommes cessent de faire des préjugés qui vont à l'encontre des femmes qui travaillent dans les mines</p> <p>Il a été décidé que la formation se fera prochainement dans les chefferies de Basile et Luindi une fois qu'il y ait intégration des femmes dans l'exploitation des minerais.</p> |
| <b>Formation des femmes dans les territoires Shabunda (Kigulube, Nzovu et Luyuyu), le territoire de Lubero (Manguredjipa et lubero centre), Territoire de Mwenga (Basile et Luindi) et le territoire de Masisi (Ngungu et Bweremana)</b> | <p>Les dates du 09 au 10, 18 au 19 et du 23 au 24 novem bre pour Nzovu, Kigulube et Luyuyu et pour Ngungu et Bweremana dans</p> | <p>Formations des femmes travaillant dans les mines sur le genre, violences sexuelles et celles basées sur le genre</p> | <p>316 femmes ont suivi nos formations organisées au cours de cette année.</p> <p>Dans la composition de cette équipe l'on y signale aussi la présence de la division du genre, la représentante de la composante jeune mais aussi de la société civile locale.</p> <p>Signalons que la formation des femmes travaillant dans les mines n'a pas eu à Mwenga lieu pour cause les femmes sont strictement interdites</p> | <p>125 femmes sont formées sur le genre, violences sexuelles et celles basées sur le genre pendant 12 jours en raison de 2 jours pour Masisi centre, Nyabyondo, Kitshanga, Shabunda centre, Mapimo, Mungembe, Matili, Bweremana, Ngungu, Kigulube, Nzovu, Manguredjipa et Luyuyu.</p> <p>Pour le cas de Mwenga, signalons que la coutume interdit aux femmes de travailler ou d'entrer dans les mines pour y exercer un travail quelconque ce qui a été le cas aussi pour Luindi mais chose que le</p>                                                                                                                                               |

|                 |                                                                               |                                                                                                                                                                                  |                                                                                                                               |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
|-----------------|-------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|                 | Masisi<br>il s'agit<br>de 25<br>au 26<br>février<br>et du 02<br>au 03<br>Mars |                                                                                                                                                                                  | d'exercer une activité<br>quelconque dans les<br>mines au niveau des<br>chefferies de Basile et<br>de Luindi                  | chef de la chefferie<br>qualifiant des déviations<br>coutumière car dans son<br>territoire les femmes sont<br>autorisées à entrer dans<br>les mines.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
| <b>Shabunda</b> | Du 16<br>au 19<br>Juin<br>2021                                                | Formation des<br>femmes<br>membres de la<br>SOCOOMIFESH<br>A sur la<br>gouvernance,<br>la gestion et la<br>gestion<br>administrative<br>de la société<br>coopérative<br>minière. | La SOCOOMIFESHA, le<br>comité de gestion mais<br>aussi l'improvisation<br>des trois membres des<br>coopératives<br>masculines | Dans un total planifié de<br>20 personnes pour<br>participer dans l'atelier, 5<br>autres personnes se sont<br>ajouté dans la formation<br>suite à leur demande de<br>devenir des simples<br>participants dont 3<br>hommes et 2 femmes qui<br>voulaien prendre<br>l'adhésion au sein de la<br>SOCOOMIFESHA. Au<br>cours de cette formation,<br>il y a eu une demande de<br>cette formation par les<br>coopératives masculines.<br>Les femmes ont émis les<br>vœux de voir :<br>a. Continuer à nous<br>renforcer en capacités<br>pour que nous soyons<br>une coopérative digne<br>de nom avec un capital<br>social<br>b. A nous-même<br>membres de<br>SOCOOMIFEKA de<br>n'est pas baissé les<br>mains et travaillons en<br>étroite collaboration.<br>c. Les présidents<br>membres des<br>coopératives |

|                                                                                                                                                                                                                                    |                         |                                                            |                                                                                                                                                                                                                                 |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------|------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|                                                                                                                                                                                                                                    |                         |                                                            |                                                                                                                                                                                                                                 | <p>masculines veulent qu'elles soient aussi renforcées en capacité sur les procédures de gestion, gouvernance et administration d'une coopérative</p> <p>d. Les coopératives masculines ayant pris part dans la formation ont sollicité qu'eux n'ont jamais réussi une telle formation et demande que ça soit élargi à eux une fois que PACT trouve le moyen</p> |
| <p><b>Structuration des femmes dans le territoire de Shabunda (Kigulube, Nzovu et Luyuyu), Territoire de Mwenga (Basile et Luindi), territoire de Lubero (Manguredjipa) et le territoire de Masisi (Ngungu et Bweremean a)</b></p> |                         | <p>Structuration des femmes travaillant dans les mines</p> | <p>Les femmes travaillant dans les mines dans les territoires de Shabunda (Kigulube, Nzovu et luyuyu, kitindi, Mapimo, Mungembe), Masisi (Ngungu, masisi centre, Nyabyondo, Kitshanga et Bweremana), Lubero (Manguredjipa).</p> | <p>Dans le cadre de la mise en œuvre du projet, ces trois ans ont connu une constitution de 23 structures des femmes dans lesquelles l'on dénombre deux coopératives des femmes</p>                                                                                                                                                                              |
| <p><b>Territoire de Shabunda, Masisi, Mwenga et Lubero</b></p>                                                                                                                                                                     | <p>Septembre 2019 à</p> | <p>Sensibilisation des exploitants miniers sur la</p>      | <p>Sensibilisation des exploitants miniers masculins, membres des CLS, les</p>                                                                                                                                                  | <p>Tout au long de ce projet, nous avons eu à mener des séances de sensibilisations dans</p>                                                                                                                                                                                                                                                                     |

|  |          |                                                                                                                                                                                                                                      |                                                                 |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
|--|----------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|  | Mai 2022 | lutte contre la présence des femmes enceinte dans les mines, acceptation de la femme comme membre des CLS et à accepter aux femmes de travailler dans les mines une fois que ces dernières sont accepter à travailler dans les mines | inspecteurs des mines et les femmes travaillant dans les mines. | différents sites miniers visités au niveau de Kigulube, Nzovu, Luyuyu, Bweremana, Ngungu, Basile et Luindi où 7467 exploitants miniers ont été sensibilisés, 30 inspecteurs des mines et 180 membres des différents CLS/S – CLS en raison de 2345 à Nzovu, Kigulube, Luyuyu ; 2374 à Ngungu et Bweremana ; 2748 à Basile et Luindi, 46 sites miniers à Lubero (manguredjipa, lubero). Disons qu'au total 14492 exploitants travaillant dans les mines ont connu différentes activités de sensibilisation dans 273 sites miniers que nous avons visités |
|--|----------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

Tableau n°2 : Formation

**NB :** le territoire de Mwenga n'avais pas connu la structuration des femmes travaillant dans les mines pour cause l'interdiction formelle aux femmes d'entrer dans les mines où d'y exercer une activité quelconque car les interdits de la coutume y sont d'application.

## VI. REALISATIONS EN RAPPORT AVEC LES INDICATEURS

| Re f | Indicateur                                                                | Nombre | Actuelle | Cible du projet | Réalisation actuelle en % |
|------|---------------------------------------------------------------------------|--------|----------|-----------------|---------------------------|
| 1    | Indicateur I : formation des membres des CLS                              | 14     | 626      | 2000            | 31,3                      |
| 2    | formation des inspecteurs des mines                                       | 12     | 85       | 30              | 283.3                     |
| 3    | Création des structures des femmes travaillant dans les mines             | Nombre | 23       | 117             | 19, 6                     |
| 4    | Sensibilisation des exploitants miniers travaillant dans différents sites | Nombre | 14492    | Nombr e         | 14492                     |

|    |                                                                                                                                                                                                                            |        |     |        |      |
|----|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------|-----|--------|------|
|    | miniers dans le territoire du Nord et Sud Kivu de sur l'intégration du genre, les violences sexuelles et l'interdiction formelle des femmes enceintes et celles allaitantes d'entrer et travailler dans les sites miniers. |        |     |        |      |
| 5  | Formations des femmes travaillant dans les mines                                                                                                                                                                           | 12     | 316 | 2000   | 15.8 |
| 6  | Identification des femmes travaillant dans les mines                                                                                                                                                                       | Nombre | 316 | 2000   | 15.8 |
| 7  | Formation des femmes membres des structures migrées vers la coopérative                                                                                                                                                    | 2      | 2   | Nombre | 100  |
| 8  | Campagne de plaidoyer pour intégration des femmes au sein des différentes organisations CLS, CPP, SCLS                                                                                                                     | 17     | 17  | Nombre | 100  |
| 9  | Organiser les assemblées générales électorales                                                                                                                                                                             | 23     | 23  | 117    | 20   |
| 10 | Accompagnement des structures créées pour leur consolidation (autonomisation en groupe d'épargne et de crédit AVEC)                                                                                                        | 23     | 19  | 117    | 16.2 |
| 11 |                                                                                                                                                                                                                            |        |     |        |      |

**Tableau n°3 : les indicateurs**

## **VII. Histoire de Succès.**

### **1. Naissance de la première coopérative minière des femmes en province du Sud – Kivu dans le territoire de Shabunda**

Au paravent on exploitait les minerais d'une manière à Kimbogoso (exploitation souterraine qui nous a coûté plusieurs pertes des vies humaines car on ne savait pas comment construire) qui est passé par usage des dragues dans les rivières pensant que cela où il y a une forte production et actuellement on est au niveau des drains disent les exploitantes.

Ainsi, en 2019 lors de la première mission à Shabunda, 4 structures des femmes avaient été mises en place sous l'initiative de SOFEDI à travers son partenaire PACT. Par de suivi, ces structures se sont vu grandes et ont pensé à leur élargissement quittant la forme structure pour migrer vers une coopérative.



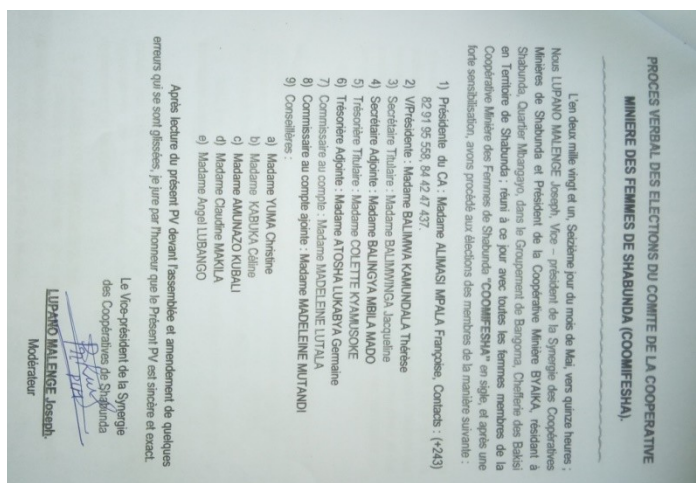
**Fig n° 29 mise en place des structures des femmes travaillant dans les mines à Shabunda**

Ainsi, arrivé au mois de Mai 2021, ces femmes ont développé leur vision sous l'accompagnement de SOFEDI et se sont décidé de se constitué en une société coopérative.



**Fig n°30 Réunion de femme pour se constitué en coopérative**

Avec leur vision d'œil d'un viseur, le 16 Mai 2021 ses structures ont organisé leur assemblée générale élective et sont parvenu à mettre en place une coopérative minière des femmes de Shabunda dénommé COMIFESHA en suivant le modèle du droit OHADA pour afin valoriser leur travail en ayant déjà une nette compréhension des avantages d'une coopérative que les structures sanctionné par un procès-verbal élective.



**Fig n° 31 procès-verbal électorale du comité de gestion de COMIFESHA**

Avec leur vision vraiment déterminante, les accompagnements PTF et SOFEDI se sont convenu et ont trouvé qu'il est de bon temps de renforcer cette coopérative pour qu'elle soit digne du nom, chose que même les coopératives masculines ont voulu acquérir.

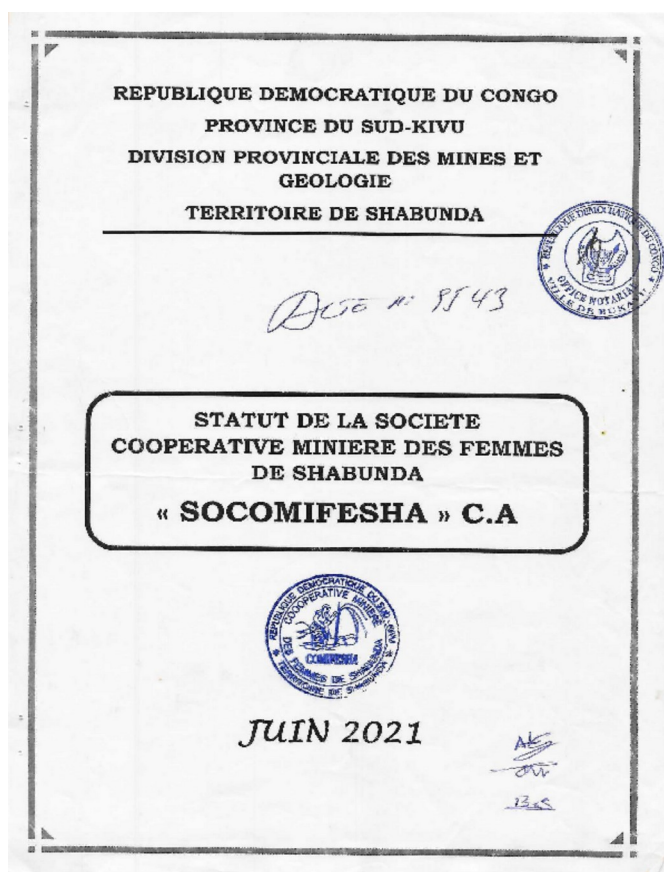
A ce niveau, comme la toute première coopérative féminine en province, il a été nécessaire de former ses membres sur la bonne gouvernance d'une société coopérative, sur sa gestion et sur son administration afin qu'elle devienne outillée et efficace dans toute la gestion globale.

« ces formations que les femmes trouvent aujourd'hui, nous les coopératives masculines nous n'avons jamais eu ça, prière aussi l'organisé pour nous » a dit le président de la synergie des coopératives minières de Shabunda.



**Fig 32 et 33 Formation de femmes membres de COMIFESHA**

Ainsi aujourd'hui, COMIFESHA est actuellement à Shabunda avec un statut à la province pour la recherche d'un avis favorable.



**Fig n°29 : statuts notariés de la SOCOMIFESHA**

### **VIII. Les leçons apprises.**

Cette année a été caractérisé par la réalisation des activités mais dont beaucoup n'ont pas connu des missions de reconnaissance qui pourront faciliter les équipes à se rendre sur le terrain :

### **IX. Défis et recommandations**

Il est très

- ✓ Des longs trajets à parcourir à pieds dans un terrain accidentés et très raides à monter
- ✓ Demande accrue de formation par rapport à la planification lors de formation

- ✓ Blocage aux femmes de n'est pas accéder dans le site minier en territoire de Mwenga précisément à Basile et Lundi ce qui limite la participation de la femme à l'exploitation des ressources minérales
- ✓ Renforcer le plaidoyer pour que les femmes de la collectivité chefferie de Basile et Lundi participent dans les activités minières et travaillent avec quiétude totale

## **X. Planification des activités pour la prochaine période de reportage**

Rien à signaler

## **XI. CONCLUSION**

Au long de la réalisation de ce projet, nous avons atteint différents résultats tel que : 2 réunions d'harmonisations ont été réalisées dans les provinces du Nord et Sud Kivu ; 7 modules de formation ont été produit ; nombre des matériels ont été Disponibiliser, 85 inspecteurs des mines ont été formés au lieu de 30 prévus ; Nombre des réunions de lobbying ont été organisée dans les zones où les missions de qualification ont eu lieu à savoir dans le territoire de Shabunda, Masisi, Lubero et Mwenga ; 10 femmes ont été copté pour participer dans des réunions des CLS à Shabunda centre 3, à Masisi 2, Nyabyondo 1, Kitshanga 1, Bweremana 1, Kigulube 2 ; Plus de 316 ont été identifié et formé ; 23 structures des femmes ont été mises en place dont deux coopératives minières des femmes l'une de Shabunda Centre « SOCOOMIFESHA » ayant déjà notarié son statut et son processus d'octroi d'avis favorable était encours bloqué par le processus administratifs et « SOCOOMIUFEKI » à Kitindi dans le groupement de Wakabangu 1<sup>ier</sup> ; 12 formations des femmes ont eu lieu tout au long de ce projet dans lesquelles 316 femmes travaillant dans les mines ont suivi les formations sur le genre, les violences sexuelles et celles basées sur le genre dans l'exploitation minière artisanale ; 23 assemblées électives ont été réalisées au cours de ce projet dans différents axes d'interventions que nous avons visités lors des missions de qualification ; 19 structures/regroupement des femmes tiennent les AVEC et dont 8 d'entre elles ont déjà fait le partage dans leur cycles ; 14492 exploitants travaillant dans les mines ont connu différentes activités de sensibilisation dans 273 sites miniers que nous avons visités et Deux suivi d'évaluation pour la compréhension, l'accompagnement en AVEC et faire un état de lieu pour

voir les possibilités de migration des structures en coopératives minières ont eu lieu dans le territoire de Shabunda et à Masisi.

2 séances de renforcement des capacités de SOCOOMIFESHA ont eu lieu à Shabunda centre et dans lesquels deux lots de formations ont eues lieu dans le cadre d'accompagnement sur la Gouvernance d'une coopérative minière, gestion des coopératives, gestion et administration d'une coopérative, planification, budgétisation, gestion comptable et développement d'un plan d'action des coopératives (business plan).

Outre ces résultats réalisé par ce projet il reste encore beaucoup des choses à faire pourque le travail de la femme travaillant dans les mines soit valorisé.

Note - Version publique : les annexes financières et les pages de signatures ont été retirées afin de protéger les informations sensibles.